



Erreur du calcul de points de retraite

Par **jaco dardeche**, le **01/12/2016** à **09:23**

bonjour,

retraite notifiée depuis le 1 juillet 2015 , la caisse complémentaire constate une erreur en ma faveur du nombre de points 15 mois après la date de notification.

la caisse procède sans me prévenir au réajustement de la pension et ensuite me demande le remboursement de l'indu.

Compte tenu des sommes concernées ,remboursement de l'indu que je ne conteste pas mais réduction de 670 euros par mois (8000euros par année)de la rente l'impact sur mon quotidien est très important

le fait est que étant informé qu'au bout de 15 mois j'ai pendant toute cette période adapté mon train de vie à ce niveau de ressources et que certains de mes projets futurs sont lourdement impactés

considérant subir un préjudice important du fait de leur erreur est ce que je peut demander réparation et indemnisation

Par **jos38**, le **01/12/2016** à **16:13**

bonsoir. non, vous ne pouvez pas demander une indemnisation pour non réalisation de vos projets, faute de moyens financiers. une erreur de 670€ par mois , sur une retraite complémentaire, cela ne vous a pas alerté?